

Liste des établissements dotés d'un internat de la 6ème à la Terminale:

Collège Auguste Renoir - Asnières

Collège Jean Perrin - Nanterre

Collège Jacqueline Auriol
Boulogne-Billancourt

Collège les Champs Philippe
La Garenne-Colombes

Collège Évariste Galois - Bourg-la-Reine
labellisé internat d'Excellence

Lycée Galilée - Gennevilliers

La capacité d'accueil des internats est de :
30 collégiens
80 lycéens et 50 étudiants (post-bac)



Service Social en Faveur des Élèves de la DSDEN
des Hauts-de-Seine


**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine



**Internats de la
Réussite des
Hauts-de-Seine**

**Une nouvelle dynamique de
réussite scolaire**

Présentation

L'Internat de la Réussite est un dispositif d'accompagnement, qui offre aux **élèves volontaires**, l'opportunité d'étudier dans un **cadre favorisant** leur réussite scolaire, s'appuyant sur un projet pédagogique visant l'épanouissement. C'est un **lieu d'étude** et de **socialisation**.

Pourquoi ?

Un soutien scolaire

- un accompagnement individualisé (temps d'étude, aide aux devoirs...)
- des liens entre l'équipe pédagogique et l'équipe d'internat
- des bilans réguliers avec les familles

Un épanouissement personnel

- un accès à des activités culturelles et sportives
- un développement des capacités : autonomie et sens des responsabilités

Une alliance éducative

- des conditions de vie et d'étude propices à la réussite de l'élève
- un engagement des familles et de l'élève au respect des règles de l'internat

La vie à l'internat

L'internat est un lieu d'étude, d'éducation et de socialisation. Les élèves sont accueillis du lundi soir au vendredi matin. Les chambres des filles et des garçons sont séparées. Les internes sont deux par chambre. Chaque chambre est meublée et comprend salle de bain et toilettes.

Après les cours, les internes prennent leur goûter à l'internat.

Ensuite, un temps d'étude obligatoire est organisé. Les internes font leurs devoirs, aidés par les assistants d'éducation si besoin.

Après l'étude, les élèves peuvent se détendre comme ils le souhaitent lors d'un temps libre (lecture, jeux de société, journal télévisé, activités ludiques ...). Au collège, l'utilisation du téléphone portable est possible uniquement lors de ce temps.

Les mercredis après-midi, des activités sont proposées aux internes. Ils peuvent également s'inscrire à l'association sportive du collège. Au lycée, la pratique d'une activité sportive à l'extérieur est possible sous certaines conditions.

Vers 19h (18h30 au lycée), les élèves se rassemblent pour dîner.

La journée se termine par une extinction des feux vers 21h30 au collège et 22h au lycée.

A chaque étage, des assistants d'éducation veillent au respect du silence. Le réveil a lieu à 6h45 au collège et 6h30 au lycée. Les internes prennent leur petit-déjeuner avant de quitter l'internat.

Les tarifs

Le tarif varie en fonction du quotient familial:

- Collège: entre 1,44€ et 9,61€/ jour, soit 259€ à 1729€/an
- Lycée: de 930€ à 2117€/an (autre tarif applicable pour les élèves internes scolarisés dans un autre établissement)

Les familles peuvent bénéficier de l'aide départementale pour les collégiens et de la prime internat pour tous les boursiers. Elles peuvent également solliciter une aide du Fonds social auprès de l'établissement.

Pour qui ?

Les internats s'adressent aux collégien(es) de la 6ème à la 3ème et lycéen(es) de la 2nde à la Terminale **motivés, volontaires, quels que soient leurs résultats scolaires**.

Les critères d'admission sont :

- **Critères géographiques** : élève issu(e) des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- **Critères sociaux** : élève dont les conditions de vie sont peu propices aux études
- **Critères familiaux** : manque de disponibilité ou d'encadrement (ex: familles dont les parents ont des horaires de travail décalés ou des absences prolongées du domicile, familles monoparentales...)
- **Critères scolaires** : tout(e) élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille.

Avec qui ?

Le projet d'admission en internat se construit avec le chef d'établissement, l'équipe pédagogique et l'assistant de service social.

Quand ?

Chaque année, **entre janvier et février**, les familles doivent **se renseigner et retirer les dossiers auprès des établissements** ou consulter le site internet de la DSDEN des Hauts-de-Seine ou de l'Académie de Versailles.

Comment ?

Une fois complet, le dossier est envoyé par l'établissement d'origine à l'établissement porteur de l'internat qui émettra un avis sur la candidature. Ensuite, le dossier est transmis à la commission d'admission départementale, qui statuera pour la rentrée suivante .